

INCIDENT

survenu à l'avion immatriculé F-BUZG

Événement :	décollage avec la barre de tractage.
Causes identifiées :	visite pré-vol incomplète, supervision insuffisante de la visite pré-vol par l'instructeur.

Conséquences et dommages :	hélice endommagée.
Aéronef :	avion SOCATA MS 880 B "Rallye".
Date et heure :	lundi 22 octobre 2001 à 17 h 00.
Exploitant :	club.
Lieu :	AD Bar-le-Duc (55), piste non revêtue 940 x 60 m.
Nature du vol :	instruction.
Personnes à bord :	instructeur + élève.
Titres et expérience :	- instructeur, 35 ans, CPL de 1992, FI de 1999, 2315 heures de vol dont 877 sur type et 32 heures dans les trois précédents et environ 1400 heures en instruction. - pilote stagiaire, 16 ans, 14 heures de vol en double commande.
Conditions météorologiques :	vent 210° / 02 kt, CAVOK, heure du coucher du soleil : 18 h 35.

Circonstances

Avant un vol local d'instruction devant durer environ quarante-cinq minutes, l'élève effectue la visite pré-vol à l'intérieur du hangar. Avec son instructeur, il sort l'aéronef à l'aide de la barre de tractage. Ils s'installent à bord et mettent en route. L'élève effectue le roulage, s'aligne sur la piste 24 et décolle. Après un tour de piste, au cours du roulement sur la piste pour un posé-décollé, l'instructeur perçoit un bruit métallique et un choc. Il interrompt la séquence de remise de gaz débutée par l'élève. Après avoir immobilisé l'avion et coupé le moteur il constate que l'extrémité d'une pale de l'hélice est pliée sur dix centimètres. Il remarque que le système d'accrochage de la barre de tractage est encore fixé à la roulette de nez et que la barre a été sectionnée à sa base par l'hélice.

La partie manquante de la barre de tractage est retrouvée sur la piste.

L'instructeur indique être monté dans l'avion en pensant que l'élève, compte tenu de sa progression, avait enlevé la barre de tractage.

A la suite cet événement, les consignes de l'aéroclub précisent aux pilotes qu'ils doivent effectuer la visite pré-vol une fois l'avion sorti du hangar en position de démarrage et, que la barre de tractage, une fois enlevée, doit être accrochée à un support prévu à cet effet, à l'extérieur des hangars. Ce support est placé de sorte que la barre suspendue soit visible du pilote dans l'avion.